



MERCI À VOUS!

Depuis plus de deux ans, le comité de négociation a travaillé ardemment pour améliorer les conditions de travail des professionnel·les. Ce travail n'aurait pas pu s'accomplir de manière aussi efficace sans votre soutien constant.

Des premières consultations pour l'élaboration de notre cahier de revendications, en passant par les premières mobilisations, comme le port du cœur gris - symbolisant notre volonté d'avoir une négociation à notre image, jusqu'aux journées de grève, votre grande solidarité et votre mobilisation ont été exemplaires!

Dans le cadre de la négociation du secteur public, l'ensemble des démarches mené tant par la FP, que par la CSN et le Front commun a permis la construction d'un rapport de force solide, qui a porté ses fruits! Les ententes de principe qui vous ont été présentées en assemblée générale durant le mois janvier et février 2016 sont le résultat, entre autres, de la détermination des travailleuses et travailleurs du secteur public.

Rappelons que la FP avait recommandé les ententes de principe pour adoption par l'ensemble des membres FP du secteur public. En effet, les délégué-es de la Fédération des professionnel·les avaient adoptés à l'unanimité l'entente de principe convenue à la table centrale par le Front commun durant un Bureau fédéral du secteur public et parapublic (BFSP) tenu au mois de janvier dernier. Les délégué-es de la FP siégeant au Bureau fédéral du secteur de la santé et des services sociaux (BFSSSS) avaient également recommandé pour adoption par les membres l'entente de principe convenue à la table sectorielle.

Ainsi, la majorité des membres de la FP se sont prononcés en faveur des deux ententes de principe. La FP a donc le mandat de procéder à la signature d'une nouvelle convention collective.

Toutefois, le contexte d'austérité fut un obstacle à surmonter. Le comité de négociation de la FP et nos représentants au Front commun ont travaillé intensément afin de faire tomber les demandes de recul de la partie patronale et afin d'obtenir des gains significatifs pour l'amélioration des conditions de travail des professionnel·les.

En ce sens, il reste encore beaucoup à faire : la lutte à l'austérité demeure une priorité! Surtout, dans le contexte de réorganisations importantes dans le réseau de la santé et des services sociaux, la FP-CSN et ses syndicats affiliés continueront à travailler avec vigueur à la défense de nos conditions de travail. Nous devons, tous ensemble, redoubler de vigilance et continuer notre mobilisation afin de combattre les attaques qui minent la qualité et l'accessibilité à nos services publics.

En terminant, le comité de négociation de la FP vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée et vous remercie, encore une fois, pour votre soutien, de tous les instants.




ÊTRE FP
C'EST S'APPARTENIR

Anne-Marie Brissette
 membre du comité de négociation,
 vice-présidente du SPSSS



«Nous vous avons présenté les résultats de la négociation en fonction d'objectifs issus d'une vaste consultation des membres. Notre cahier de demandes, il vous appartient et cette entente, c'est la vôtre».

Les membres de la FP ont approuvé, au terme d'une consultation de l'ensemble des syndicats, l'entente de principe obtenue par le Front commun en décembre dernier ainsi que l'entente intervenue à leur table sectorielle de négociation. C'est par une très grande majorité que nos membres se sont prononcés en faveur de ces ententes de principe : **plus de 80 % des professionnel·les se sont prononcés en faveur de l'entente de principe du Front commun tandis que 90 % ont voté pour l'entente de principe à la table sectorielle.**

FAITS SAILLANTS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE SECTORIELLE

- Mesures favorisant la stabilité de la main d'œuvre en diminuant la précarité des professionnel·les;
- Création d'un comité local d'amélioration continue (CLAC) dont les principaux mandats permettront d'aborder tant la qualité et l'efficacité des services offerts, et ce, notamment en discutant des problématiques d'organisation et de charge de travail, de transfert d'expertise, de modifications à la pratique professionnelle que de qualité de vie au travail.
- Création d'un comité local d'amélioration continue (CLAC) dont les principaux mandats couvrent tant la qualité et l'efficacité des services offerts notamment en discutant des problématiques d'organisation et de charge de travail, de transfert d'expertise, de modifications à la pratique professionnelle que de qualité de vie au travail.
- Mesures facilitant la conciliation famille-travail, dont la mise sur pied d'un congé avec étalement de revenus pour motifs familiaux;
- Prime de rétention des psychologues;
- Protection de la sécurité d'emploi;
- Développement de la pratique professionnelle et amélioration continue de la pratique;
- Prime pour les personnes œuvrant auprès d'une clientèle présentant des troubles graves de comportement (TGC).



ÊTRE FP C'EST S'APPARTENIR

Evelyne Crépeau
membre du comité de négociation,
présidente du STEPSQ



« La partie patronale répétait, comme des mantras, trois principes : flexibilité, mobilité et disponibilité. Ces demandes s'attaquaient à nos conditions de travail. Nous sommes parvenus à contrer des reculs importants et nous avons aujourd'hui une entente satisfaisante! »

LE COMITÉ DE NÉGOCIATION

Michel Tremblay : président de la FP de 1987 à 2015.

Ginette Langlois : présidente de la FP depuis 2015, auparavant vice-présidente de la FP, responsable de la négociation sectorielle en santé et services sociaux.

Nancy Corriveau : vice-présidente de la FP depuis 2015 et responsable de la négociation sectorielle en santé et services sociaux.

Evelyne Crépeau : militante au comité de négociation, présidente du STESPQ.

Anne-Marie Brissette : militante au comité de négociation, vice-présidente du SPSSS.

Luc Desjardins : porte-parole de la négociation et conseiller à la FP.

Jean Grégoire : de novembre 2013 à avril 2015 : conseiller à l'information et à la mobilisation (Comité de coordination des secteurs public et parapublic).

Ariane Pichette Neveu : d'avril 2015 à mars 2016 : conseillère à l'information et à la mobilisation (Comité de coordination des secteurs public et parapublic).

MAINTIEN 2015

Une seule adresse pour nous envoyer les copies de vos correspondances au Conseil du Trésor, poser vos questions et soumettre vos commentaires : maintien.equiteFP@csn.qc.ca



Article sur page Facebook FP

CONSULTEZ FACEBOOK

Pour connaître les détails des résultats des votes sur les ententes de principes (Front commun et table sectorielle en santé et services sociaux) tenus dans les syndicats de la FP, vous pouvez consulter la page Facebook de la FP CSN. N'hésitez pas à aimer notre page pour rester informés!



FP CSN

Secteur public : résultats des votes de la FP sur les ententes de principe Front commun et sectorielle